



Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales

28^e Colloque du CREDAF

Brazzaville – République du Congo

La fiscalité internationale

Objectifs

27-30 mai 2013

Chaque année, les membres du CREDAF retiennent pour le colloque annuel un thème au centre de leurs préoccupations. Le CREDAF est une association de *fiscalistes* mais c'est aussi, et surtout, une association de *dirigeants* d'administrations fiscales dont les préoccupations portent à la fois sur des sujets de management et d'organisation, mais aussi sur le cœur de métier de nos administrations, la fiscalité.

Ainsi, après « l'organisation de l'administration fiscale et la performance » (Oran, Algérie – 2011) et « l'informatisation de l'administration fiscale » (Beyrouth, Liban – 2012), le thème retenu pour le 28^e colloque, à Brazzaville, au Congo, est « la fiscalité internationale ».

Le choix de ce thème traduit de la part des membres du CREDAF la volonté de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et de se doter des moyens nécessaires pour accroître leurs recettes dans une période de crise économique mondiale où le peu de croissance génère peu de rentrées fiscales.

Pendant trois jours, les pays membres, les pays invités et les organisations internationales, échangeront sur les problématiques, sur les situations particulières et sur les solutions à apporter...

Au cours du colloque, seront notamment abordées les questions de l'échange de renseignements, des conventions de non double imposition et des prix de transfert. Des représentants des organisations internationales expliqueront le rôle qu'elles jouent et l'appui qu'elles apportent aux pays dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, et décriront les initiatives prises au niveau international. En complément, plusieurs pays et un dirigeant d'une administration des Douanes apporteront leur témoignage à l'occasion des séances plénières et des travaux en commissions et en ateliers.

Tous les acteurs et les observateurs ou analystes de la fiscalité internationale s'accordent à qualifier de considérable le manque à gagner lié à la fraude et à l'évasion fiscale pour les gouvernements. Les différentes évaluations des sommes en jeu sont en revanche divergentes selon la méthode utilisée, pour donner un ordre de grandeur citons toutefois la étude de Richard Murphy (Director of Tax Research LLP), qui estime « probable que la fraude fiscale et l'évasion fiscale pourrait coûter aux gouvernements des États membres de l'Union européenne 1 trillion d'euros » chaque année.

Les particuliers et les entreprises multinationales qui cherchent à échapper à l'impôt en mettant en œuvre des montages juridiques complexes profitent en particulier de l'absence d'outils juridiques et de moyens de certains pays mais aussi de l'opacité du système financier de certains Etats. Si tous les pays sont confrontés à ce phénomène, les pays en développement sont particulièrement exposés et insuffisamment armés pour y faire face.

Le phénomène étant transfrontalier, il appelle à une coopération entre les pays pour une lutte efficace et la recherche de solutions. Ainsi, le G20 a invité les pays à signer une convention multilatérale d'assistance mutuelle administrative. L'OCDE qui a élaboré cette convention, a mis en place le Forum mondial sur la transparence et l'échange d'information à des fins fiscales qui compte aujourd'hui près de 120 membres, dont 7 pays du CREDAF.

La transparence et l'échange de renseignements sont indispensables pour lutter contre la fraude fiscale, c'est pourquoi les pays sont encouragés à signer des accords d'échanges de renseignements bilatéraux. La formalisation de ces échanges répond à une norme internationale donnant des garanties aux pays signataires ; elle permet notamment de protéger la confidentialité des renseignements. Mais la signature d'un accord n'est pas une fin en soi, il faut que les pays concernés mettent en œuvre les dispositifs qui leur permettent d'exploiter les renseignements recueillis. Cela nécessite de disposer des structures ad hoc et de former les équipes qui les composent.

La signature de conventions bilatérales de non double imposition est également une réponse à cette problématique. Toutefois, à ce jour, de nombreux pays membres du CREDAF n'ont signé qu'un petit nombre (voire pas du tout) de conventions de ce type, en raison notamment des ressources que cela nécessite en négociation.

Les conventions sont également un outil d'échange de renseignement mais aussi de lutte contre les pratiques de planification fiscale de certaines entreprises. Ces pratiques, qualifiées de « planification fiscale agressive », sont de plus en plus sophistiquées et conduisent parfois à une double non-imposition (par exemple des revenus qui ne sont pas imposés dans l'Etat de la source sont exonérés dans l'Etat de résidence), ce qui illustre la difficulté à élaborer des conventions efficaces.

Un troisième axe, la lutte contre les abus en matière de prix de transfert, figure parmi les mesures à prendre pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

En fixant leurs prix de transfert, les groupes opèrent des choix qui affectent de façon immédiate et directe l'assiette fiscale des Etats concernés par les transactions. Le manque à gagner en recettes fiscales qu'entraîne chaque année la manipulation des prix de transfert par des groupes peu scrupuleux, se chiffre en milliards d'euros.

On assiste aujourd'hui à une mobilisation très forte de la communauté internationale (G20, OCDE, FMI, BM...) pour aider les pays à évaluer leurs besoins en termes de législation sur les prix de transfert et à renforcer leur capacités, notamment par de la formation. Parallèlement, des actions sont engagées envers les entreprises multinationales pour les inciter à se conformer aux législations nationales et à fournir les informations nécessaires aux contrôles par les pays.

Lors de la dernière réunion du G20, à Moscou en février 2013, les ministres des finances ont affirmé leur détermination à « définir des mesures pour répondre aux enjeux de l'érosion des bases et des pratiques d'optimisation fiscale, à prendre des actions collectives nécessaires » et ont demandé à l'OCDE de leur présenter mi-2013 un rapport complet sur le sujet.

Le colloque de Brazzaville a pour objectif de favoriser la réflexion et les échanges sur cette problématique en vue d'un renforcement de la coopération entre les administrations et avec les organisations régionales et internationales. Le CREDAF examinera ensuite quel rôle il peut jouer en matière de formation et de renforcement de la capacité des administrations de ses membres.